



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Travaux Aménagements Paysagers

Spécialité : travaux de création et d'entretien
(B.P.A. – TAP)

**En
alternance**

Durée

1 an en contrat d'apprentissage

400 h en centre

Dates

Octobre à juin

Horaires

08h30 -12h00

13h00 -16h30

Lieu

Campus Provence-Ventoux

CFPPA — UFA

310 chemin de l'Hermitage

84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Campus Provence-Ventoux CFPPA - UFA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppadeprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat
sur notre site internet.

Le travail et les métiers

L'ouvrier paysagiste hautement qualifié aménage (plantation, ouvrages maçonnés...) et entretient (tonte, taille...) les espaces paysagers, parcs et jardins.

Le BPA permet l'acquisition de compétences professionnelles afin de réaliser en autonomie les différentes tâches qui lui sont confiées.

Le diplôme permet d'entrer dans la vie active en devenant :

- ouvrier paysagiste dans une entreprise de travaux paysagers, une collectivité territoriale, un établissement public (hôpital, collège...), une association,
- salarié ou prestataire de services en propriétés privées,
- conseiller en jardinerie...

Les titulaires du BPA TAP peuvent envisager une poursuite d'étude complémentaire, voire supérieure...

Les objectifs pédagogiques : « Etre capable de... »

- Collecter et mettre en forme des informations pour proposer un plan et un devis ;
- Appréhender les risques liés à la santé humaine et à l'environnement ;
- Réaliser les travaux de création de jardins ;
- Conduire en sécurité et entretenir le matériel de terrassement.

Prérequis

Etre titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste.

Avoir du sens pratique et des capacités d'observation.

Etre capable de suivre la chronologie d'un chantier.

Public concerné et mode de financement

Public jeune, âgé de 16 à 29 ans révolus.

Titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste.

Contrat d'apprentissage sur 1 an.

Modalités d'accès : **Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée) mais directement par le candidat auprès de l'UFA qui lui adressera un dossier de candidature.**

Conditions d'admission

Etre reconnu apte par la médecine du travail,

Etre titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste,

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise habilitée.

Les modalités pédagogiques

Cours théoriques et pratiques sur site ou en partenariat local.

Contact : Frédéric MIGNOT 04 90 60 80 90
frederic.mignot@educagri.fr

Contenu du BPA	Durée en heures
SAS Présentation générale : sécurité, positionnement, inscription au diplôme, visite des locaux...	7 h
UC Générale 1 Expression Collecte d'informations Mathématiques Informatique	VAA
UC Générale 2 Droit du travail Protection sociale Economie, fonctionnement de l'entreprise. Filière et environnement de l'entreprise.	VAA
UC Générale 3 Ecologie, risque/activité Risques/santé humaine (GPT – SST...)	35 h
UC d' Option 1 Végétal, climat, sol Reconnaissance des végétaux (arbres, arbustes, conifères et plantes grimpantes) taille, travail du sol.	VAA
UC d' Option 2 Connaissances de base/fonctionnement matériel Connaissances de base/engins, matériaux, installations	VAA
UC de Spécialité 1 Entretien des gazons Taille Soins aux végétaux Entretien des surfaces inertes	91 h
UC de Spécialité 2 Mise en place végétaux (gazon, arbres, arbustes...) Pose éléments inertes + reconnaissance des arbustes Installations arrosage + reconnaissance des arbres	91 h
UC de Spécialité 3 Tracteurs et outils Engins et terrassement Maintenance machines et atelier	35 h
UCARE 1 Maçonnerie paysagère (restauration du petit patrimoine rural)	35 h
UCARE 2 Taille des fruitiers ou création d'entreprise	70 h
Remédiation Des cours de rattrapage et 2 ^{ème} évaluation (en milieu et fin d'année)	35 h

Evaluations

Evaluations pratiques, orales, écrites et certificatives.
Fiches de tâches renseignées lors des stages en entreprise.

Validation de la formation

10 Unités Capitalisables (UC) à valider en situation professionnelle, dont 4 auront été acquises avec l'obtention du CAPA Jardinier Paysagiste. L'apprenant ayant validé la totalité des UC se verra attribué le BPA Travaux d'Aménagements Paysagers, diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 3 (Fiche RNCP :15156). Dans le cadre d'une validation partielle, les UC sont acquises pour une durée illimitée.

 *Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.*
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr